



ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

DO/PAE/MS n° 24/72

DÉCISION DU MAIRE

portant sur le contrat de cession conclu avec l'association ACIDU relatif
au spectacle donné les 14 et 15 décembre 2024 dans le cadre des Fêtes de Noël

Le Maire de la Ville de LONGWY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° II-24-04 du Conseil Municipal de Longwy en date du 25 février 2024,
donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de cession établi avec l'association ACIDU, 178 avenue Pasteur, 93170
BAGNOLET, représentée par M. Pierre PREVOST, en sa qualité de Président,

D É C I D E

Article 1	La signature d'un contrat avec l'association ACIDU relatif au spectacle intitulé « La Fillette et ses Soldats Jouets + La Clique Mécanique » donné les 14 et 15 décembre 2024 dans le cadre des Fêtes de Noël pour un montant de 7 574,90 € TTC (sept mille cinq cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-dix centimes).
Article 2	Les conditions de la prestation sont définies dans le contrat ci-joint.
Article 3	Les crédits nécessaires figurent au budget 2024 de la Ville.
Article 4	Le Directeur Général des Services de la Ville de Longwy est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A LONGWY, LE 15 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

Vincent HAMEN





ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

DO/PAE/MS n° 24/73

DÉCISION DU MAIRE

portant sur le contrat de location conclu avec L.B.C. Les Beaux Carrousels relatif à la location d'un carrousel les 13, 14 et 15 décembre 2024 dans le cadre des Fêtes de Noël

Le Maire de la Ville de LONGWY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° II-24-04 du Conseil Municipal de Longwy en date du 25 février 2024, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de location établi avec L.C.B. Les Beaux Carrousels, 2 rue de Boissefont, 27370 SAINT AMAND DES HAUTES TERRES, représenté par Mme Véronique BUISSON,

D É C I D E

Article 1	La signature d'un contrat de location avec L.B.C. Les Beaux Carrousels relatif à la location d'un carrousel les 13, 14 et 15 décembre 2024 dans le cadre des Fêtes de Noël pour un montant forfaitaire de 5 478,00 € TTC (cinq mille quatre cent soixante-dix-huit euros).
Article 2	Les conditions de la prestation sont définies dans le contrat ci-joint.
Article 3	Les crédits nécessaires figurent au budget 2024 de la Ville.
Article 4	Le Directeur Général des Services de la Ville de Longwy est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A LONGWY, LE 28 NOVEMBRE 2024

LE MAIRE

Vincent HAMEN

